

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

En cas de séparation :

- Le formulaire de demande,
- Un justificatif de l'identité du demandeur qui doit être l'un des titulaires du livret,
- Un justificatif de domicile (titre de propriété, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance de loyer, d'assurance du logement, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone),
- Un justificatif du divorce ou de la séparation (jugement, convention de rupture homologuée, acte de divorce par consentement mutuel...).
- S'il s'agit seulement d'une séparation de fait ou d'une mésentente, il suffit d'invoquer votre intérêt à posséder votre propre livret pour justifier votre demande.
- Si vous pouvez présenter le premier livret de famille, le second livret est établi par reproduction du précédent.

En cas de perte, vol ou destruction :

- Le formulaire de demande,
- Un justificatif de l'identité du demandeur qui doit être l'un des titulaires du livret,
- Un justificatif de domicile (titre de propriété, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance de loyer, d'assurance du logement, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone).



Belleville

Contact service population :

Mairie des Belleville – 04 79 08 96 28 - accueil@lesbelleville.fr

Mairie déléguée de Saint-Jean de Belleville – 04 79 24 02 11 - mairie.saintjean@lesbelleville.fr

Mairie déléguée de Villarlurin – 04 79 24 03 47 – mairie.villarlurin@lesbelleville.fr